

# SOLIDARITE

## LA VOIX DU NORD

# DÉFENDRE L'INFORMATION ET SES EMPLOIS EST LA CAUSE DE TOUS



## 1 La destruction d'un quart des effectifs du groupe La Voix-Rossel est inacceptable. Nous devons refuser que l'investissement dans le numérique soit payé par les économies sur la masse salariale.

Intitulé « Demain La Voix », le plan de destruction des emplois à La Voix du Nord devrait, selon la direction, être payé par les salariés ! Les chiffres annoncés parlent d'eux-mêmes : 19 embauches de métiers du numérique, 178 suppressions de postes parmi les journalistes, les imprimeurs rotativistes, les employés et les cadres. Le raté du système CCI Newsgate, il y a 3 ans, présenté comme la magie numérique, entraîne l'urgence de cette brutale récolte de fonds. La facture serait payée par les 178 licenciements, déguisés en départ volontaire, mesure de départ à 55 ans.

## 2 Nous refusons le diktat financier qui menace de naufrager l'information à La Voix du Nord.

Les capitaux du Crédit Agricole ne cessent de monter en puissance dans le groupe Rossel depuis 2011. Le banquier et le groupe belge infligent une obligation de rentabilité de plus de 10 % à une entreprise dont la vocation devrait être d'abord le service de l'information.

Les titres d'information, qu'ils soient imprimés ou numériques, sont handicapés parce que le plus souvent ils portent l'obligation de nourrir les bailleurs de fonds et les actionnaires ! Le Crédit Agricole, qui représente plus de 30 % du capital, doit investir, et non disposer de l'information comme d'un marché financier.

### **3 Nous considérons l'attaque contre les emplois à La Voix du Nord comme l'une des premières conséquences directes de la loi dite « Travail », ce qui renforce leur détermination à continuer le combat pour son abrogation.**

Toutes les rencontres avec le patronat, souvent appelées négociations, depuis le 1<sup>er</sup> janvier sont déterminées par l'application de cette loi qui suscite un rejet majoritaire. Voici les deux articles que la direction du groupe applique à Lille :

- la loi Travail, par son article 67, Code du Travail art. L. 1233-4, offre à l'employeur la possibilité de licencier sans justificatif dès l'apparition des moindres « difficultés économiques » et de perspectives de « mutations technologiques » ;

- le contrat de travail de chaque salarié ne peut pas s'opposer à un employeur baptisant une purge de l'effectif un « accord de préservation et de développement de l'emploi ». (Art. 22, Code du Travail art. L. 2254-21-I et L. 2254-2-II).

**Considérant que la volonté du groupe Rossel Crédit Agricole de détruire les emplois à La Voix du Nord est un précédent inadmissible, Info'Com-CGT appelle à la construction d'un mouvement unitaire de résistance pour l'information indépendante et pour l'emploi.**

Paris, le 16 janvier 2017

## **LE GROUPE ROSSEL FRANCE**

### **Groupe Rossel La Voix**

- *La Voix du Nord* : quotidien régional du nord de la France.
- *Le Courrier Picard* : quotidien régional en Picardie.
- *Nord Éclair* : quotidien - Roubaix, Tourcoing, Villeneuve d'Ascq, Lens et Béthune.
- *Nord Littoral* : quotidien d'informations locales.
- *Direct Lille Plus* : gratuit de la région lilloise.
- *L'Aisne nouvelle* : quadri-hebdo sous la direction du *Courrier Picard*.

Et des hebdomadaire de l'information locale et régionale.

### **Pôle CAP**

Depuis le 14 janvier 2013, les journaux du pôle Champagne-Ardenne-Picardie (CAP) sont contrôlés par le groupe Rossel et incorporés au Groupe Rossel La Voix depuis début 2015.

- *Journal de l'Union* : quotidien régional Reims, diffusé sur les départements de la Marne, de l'Aisne et des Ardennes.
- *L'Ardennais* : quotidien régional, Ardennes.
- *L'Est-Éclair* : quotidien régional, Aube.
- *Libération Champagne* : quotidien régional de l'Aube.
- CAP Régies : régie publicitaire.

## **GROUPE ROSSEL BELGIQUE**

- *Le Soir* : quotidien national belge francophone.
- *Le Soir Immo* : activité immobilière
- *Références* : carrière et offres d'emploi.
- *Soir Mag* : actualités people et médias.
- *TV News* : programmes TV.
- Groupolitan : site d'e-commerce et de vente groupée
- Rossel Advertising : régie publicitaire

## **GROUPE SUDPRESSE**

- *La Meuse* : Liège, Huy-Waremme, Verviers, Namur, Luxembourg.
- *La Nouvelle Gazette* : Charleroi, Centre, Sambre et Meuse.
- *La Province* : Mons-Borinage.
- *Nord Eclair* : Tournai, Mouscron.
- *La Capitale* : Bruxelles et Brabant Wallon.

## **GROUPE VLAN (GRATUITS)**

Mediafin (publications financières et un site de rencontre) - Rendez-Vous -Media

**LE CRÉDIT AGRICOLE,  
PROPRIÉTAIRE  
D'UNI-EDITIONS,  
L'UN DES PLUS RENTABLES  
GROUPE DE PRESSE  
DANS L'HEXAGONE**

**1975 : création  
de Dossier Familial**

Aujourd'hui, le magazine se vend chaque mois à plus de 1,1 million d'exemplaires et uniquement par abonnements.

**Entre 1996 et 2007,  
le groupe va lancer  
un magazine  
tous les trois ans**

Aujourd'hui, la filiale presse du Crédit Agricole édite six titres autour de trois pôles : *Santé Magazine*, *Maison Créative*, *Détours en France*, *Détente Jardin*, *Régal*, *Bottin Gourmand*.

**Une rentabilité  
de plus de 12 %**

Uni-Editions : 110 salariés, chiffre d'affaires de 90 millions d'euros pour un bénéfice net de 11 millions d'euros (contre 7 millions, cinq ans plus tôt), soit une rentabilité de plus de 12 %.